

## COMMUNIQUE DE LA CDUS

20 AVRIL 2015

### La CDUS s'engage pleinement dans la FTLV

La CDUS a tenu son 19<sup>ème</sup> colloque à Brest les 8, 9 et 10 avril 2015 sur le thème de la « Formation Tout au Long de La Vie dans le champ scientifique ». La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur a inscrit la formation initiale et continue tout au long de la vie (FTLV) dans les missions des universités. Les réflexions menées par la CDUS lors de son 19<sup>ème</sup> colloque annuel la confortent dans sa volonté d'encourager l'ensemble des UFR scientifiques à investir cette mission.

Les UFR scientifiques revendiquent d'être pleinement associées à la FC disciplinaire des enseignants du premier et du second degré, ce qui n'est pas encore généralisé ni avec les ESPE ni avec les rectorats.

La CDUS souligne les atouts dont disposent les formations des UFR scientifiques, du fait de leur adossement à la recherche, qui se traduit par l'implication des enseignants-chercheurs ainsi que par l'utilisation de plateformes technologiques de haut niveau. Ainsi, les UFR scientifiques peuvent assurer des formations qualifiantes et certifiantes (formations courtes) de haut niveau en lien avec des recherches de pointe.

Cependant pour répondre pleinement à cette mission et toucher un public plus large (du demandeur d'emploi au salarié en quête de promotion sociale), il convient de présenter l'offre de formation en termes de FTLV sous forme de modules courts conduisant à des compétences claires. Ces modules pourront être assemblés pour constituer le parcours type d'un diplôme de FI ou être capitalisés dans le cadre d'une FCP ou pour compléter une VAE. Les validations d'acquis (VAE et VAP) devraient être davantage utilisées pour permettre d'individualiser les parcours des usagers de la formation continue universitaire. Cette approche par compétences et/ou métiers permettra aux formations d'être mieux reconnues par le monde socio-économique et les rendre éligibles au CPF.

Ces évolutions supposent toutefois une nouvelle façon de penser les formations qui vise à rendre perméable la FI et la FC et à brasser les publics. Un assouplissement des règles d'utilisation des ressources générées par la FC ainsi qu'une meilleure prise en compte de l'investissement dans la formation dans la carrière des E-C pourraient aussi contribuer à lever certains freins.

Une vraie collaboration, au niveau des établissements, entre les services universitaires de formation continue et les UFR, aussi bien pour l'élaboration des catalogues de formations que dans les rapports avec les partenaires de la FCP (les régions en particulier que la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, définit comme les acteurs principaux de la formation professionnelle) est nécessaire pour la réussite de cette mission de service public que les UFR scientifiques se proposent de relever et d'assumer.

---

### Contact